

Règles de fonctionnement

CONDITIONS D'ACCÈS

- La ludothèque est ouverte à toutes et tous, selon les horaires présentés sur sa plaquette.
- Les enfants de moins de 11 ans doivent toujours être accompagné.es par un adulte et restent sous leur responsabilité durant toute la période de jeu.

TARIFICATION

- La 1^{ère} visite est gratuite pour les personnes disposant d'un ticket découverte préalablement demandé à l'accueil de la MJC.
- L'accès est payant dès la deuxième visite. Comme la ludothèque est un lieu de jeu pour tous, une entrée est demandée pour chaque personne souhaitant y entrer ; enfants, adolescents et adultes. Vous devrez vous rendre à l'accueil afin d'obtenir un ticket, une carte ou un abonnement. La tarification est disponible sur le livret de la ludothèque ou la plaquette de la MJC, ainsi que sur notre site internet.
- A l'arrivée dans la ludothèque, il est impératif de se présenter à l'entrée afin de faire valider votre ticket, carte ou abonnement.

RÈGLES DE VIE DU JEU A LA LUDOTHEQUE

- Chaque individu s'engage à respecter les personnes, le matériel et les lieux.
- Les usagers s'engagent à ne pas manger, ni boire dans les locaux.
- Les poussettes sont à ranger dans le couloir de la salle Barbara situé à l'entrée de la MJC sur la gauche.
- Merci de vérifier l'état des toilettes après le passage d'un enfant accompagné.
- Il est obligatoire de se déchausser ou de porter des surchaussures disponibles à l'entrée de la ludothèque afin de pouvoir accéder à l'espace de jeu.
- L'espace de jeu est aménagé pour répondre aux besoins des enfants et favoriser le jeu libre : il est donc strictement limité aux jeux qui y sont proposés.
- L'usage du téléphone portable est très fortement déconseillé mais reste autorisé en cas d'urgence.

- **La durée du jeu** sur place ne doit pas excéder **2h**.
- La capacité maximum de la salle est de **30 personnes**. En cas d'affluence, le temps de jeu pourra être limité à 1h.
- La ludothèque propose un **espace de jeux vidéo** disponible dès l'âge de 6 ans et pour une durée maximale de 30 minutes. L'accès à cet outil est possible en dessous de 6 ans est sous réserve de la présence obligatoire d'un adulte dans l'espace. Nous vous invitons fortement à jouer avec votre enfant ou de le/la regarder jouer.
- **Les jeux doivent être vérifiés avant d'être rangés**. Merci de bien vouloir accompagner l'enfant dans le rangement de l'espace de jeu et nous signaler tout incident (détérioration, casse, souillure, etc.)
- La ludothèque se réserve le droit de refuser ou d'écourter le temps de présence d'enfants, d'adolescents ou d'adultes ne respectant pas ce règlement.

I RESPONSABILITÉ I

- La ludothèque est un espace ouvert à tous.tes : des jouets, jeux ou pièces de jeux peuvent être inadaptées à l'âge de certains enfants. Nous appelons à une **vigilance bienveillante de tous à l'égard des plus jeunes**.
- Les enfants de **moins de 11 ans doivent toujours être accompagnés d'un adulte** responsable.
- Pour les mineurs **entre 11 et 17 ans, les parents, adultes responsables ou le secteur jeunesse de la MJC doivent signer une décharge en bas du présent règlement autorisant le mineur à venir seul**. Ces adultes restent responsables des jeunes et de leurs actes.
- Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne, qui doit **veiller au bon usage des jeux et jouets proposés** : pas de lancer, pas de mise en bouche hors les jeux et jouets sur le tapis de jeux d'exercice, etc.
- La ludothèque décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des effets personnels des utilisateurs laissés sans surveillance.
- **Tout jeu ou jouet détérioré** ou ayant des pièces manquantes doit immédiatement être **signalé à l'équipe** de la ludothèque.
- Dans le cas où un accident surviendrait à la ludothèque, les responsables de la MJC Montchat prendront les dispositions nécessaires et s'assureront que la famille en soit informée au plus vite.

LE PRÊT DE JEUX ET JOUETS

Afin de pouvoir bénéficier de ce service sur la saison en cours, vous devez être à jour de

- L'**adhésion** à la MJC Montchat
- Le dépôt d'un **chèque de caution de 50€** à l'ordre de « MJC Montchat ». Ce chèque n'est pas encaissé sauf en cas de perte, casse ou non restitution d'un jeu ou jouet. Il est détruit à la fin de la saison.

I LES MODALITÉS DE PRÊT I

- La durée de prêt est de **4 semaines**.
- **4 jeux maximum** peuvent être empruntés simultanément par un adhérent.
- Les jeux sont **prêtés sans piles**. Merci de retirer les vôtres avant le retour.
- Les jeux et jouets disponibles sur l'espace de jeu sont momentanément indisponibles à la location. Si un jeu ou un jouet vous intéresse, vous pouvez toutefois demander sa disponibilité au ludothécaire.

L'adhérent s'engage à rendre les jeux :

- Dans l'état où ils ont été empruntés, nettoyés et contrôlés (complets) ;
- Jusqu'à la date prévue. Les jeux pouvant être rendus sur n'importe lequel des créneaux d'ouverture de la ludothèque sur la semaine de retour ;
- Nous signaler tout dysfonctionnement, casse ou perte.

- **Les demandes de prolongation de prêt** doivent faire l'objet d'un e-mail de votre part à l'adresse antoine@mjcmontchat.org Aucune prolongation ne peut s'effectuer par téléphone. La décision de l'octroi de la prolongation appartient à la ludothèque. Il ne peut y avoir plus de 2 prolongations. Chaque prolongation nécessite un ticket de prêt par jeu.
- **Respectez la propriété intellectuelle** des jeux en ne les reproduisant pas et en ne les diffusant pas.
- **Des pénalités de retard de restitution dès le 7ème jour** s'appliquent. En effet, nous considérons que le prêt a été prolongé et vous nous êtes redevable d'un nouveau ticket de prêt par jeu ou jouet en retard.

| MODALITÉS DE PRÊT SPÉCIFIQUES DES GRANDS JEUX |

- La durée de location est de **7 jours** calendaires.
- **5 jeux maximum** sont empruntables simultanément par adhérent (individuel ou structure).
- **Un chèque spécifique de caution de 200 €** à l'ordre de « MJC Montchat » est demandé pour toute location d'un jeu surdimensionné. Ce chèque peut être soit restitué au retour des jeux, soit conservé pour la saison si vous le souhaitez.

| RESPONSABILITÉ |

- L'adhérent est responsable des jeux empruntés.
- Il dispose de **24h pour signaler tout jeu défectueux ou incomplet** au moment de l'emprunt.
- Merci de **NE PAS RÉPARER** un jeu ou un jouet cassé.
- **Les pièces détériorées ou manquantes** (et non restituée dans un délai d'un mois) seront **facturées** au tarif en vigueur (voir tarification de la saison).
- **Un jeu perdu ou non rapporté sera facturé au prix d'achat.** Une lettre ou un email de relance vous sera adressé. En cas de refus ou d'absence de réponse, la ludothèque se réserve le droit d'encaisser votre chèque de caution. S'il y a récurrence, une radiation définitive de la ludothèque pourra intervenir.
- Les éventuels recouvrements des impayés seront effectués début juin et début décembre par encaissement du chèque de caution.

| APPLICATION DU RÈGLEMENT |

Le règlement est signé par chaque adhérent ou adulte responsable dans le cas d'une famille qui s'engage à respecter les dispositions inscrites dans ce présent règlement. Le personnel de la ludothèque est chargé de son application.

Le présent règlement est trouvable sur le site internet de la MJC Montchat dans l'onglet ludothèque.

MJC Montchat

53, rue Charles Richard - Lyon 3^e - 04 78 54 00 78
www.mjcmontchat.org - accueil@mjcmontchat.org